

Convention d'accueil d'étudiants dans le cadre d'un suivi de chantier

La présente convention règle les rapports entre :

Le lycée Freyssinet :

Représenté par M ROVERC'H Hervé agissant en qualité de proviseur

Adresse : 32 rue Mansart - 22 000 SAINT BRIEUC

tél : 02 96 77 44 40

fax : 02 96 33 34 94

mail : Ce.0220060w@ac-rennes.fr

Désigné le lycée

Et l'entreprise CRUARD Charpente et Construction Bois SAS

Représentée par : Cyril QUENOUAULT en qualité de Chargé d'Affaires Associé

Adresse : 5 Rue des Sports, 53360 Simplé

Tél : 02 43 98 10 10

GSM : 06 29 44 33 91

Mail : cquenouault@cruard-charpente.com

Désigné l'entreprise

Pour l'accueil des étudiants et enseignants de BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat dans le cadre d'une opération de suivi de chantier.

Préambule

L'idée est de mettre en place un partenariat entre les professeurs, les étudiants de BTS SCBH et l'entreprise CRUARD et ses partenaires. Ce qui se formalisera :

- ☞ à court terme, par le suivi du chantier du Lycée Freyssinet, des rencontres avec les étudiants et la visite de l'entreprise en Mayenne.
- ☞ à long terme, par une communication des offres de stage et d'emploi de l'entreprise.

Article 1 - Objet de la présente convention:

Cette présente convention a pour objectif de définir l'organisation et les modalités de suivi et de visite du chantier : Restructuration générale des ateliers du lycée Freyssinet

Article 2 - Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques visés par cette convention correspondent aux référentiels de ces formations.

L'objectif est double :

- faire découvrir à nos étudiants les techniques de réalisation, le matériel et les matériaux en situation réelle, avec les contraintes liées à un site urbain
- Permettre un travail, à partir d'un dossier de construction dans le cadre de la réalisation d'un projet, sur des points particuliers du chantier. Cette activité a pour objectif de familiariser nos élèves aux tâches de la mise en œuvre d'une ossature bois sur chantier.

Article 3 - planification et interlocuteurs

Nom de l'enseignant relais : M LE SCORNEC

Tél : 02 96 77 44 40 (Lycée) Perso : 06 83 38 96 19

Mail : Erwan.Le-Scornec1@ac-rennes.fr

Cet enseignant relais, sera l'interlocuteur unique de l'entreprise et le lycée concernant la diffusion des documents et les problèmes d'ordre administratifs.

Il centralisera l'ensemble des documents et les diffusera aux enseignants concernés

Les demandes d'autorisation de visite seront directement gérées entre l'entreprise et l'enseignant concerné.

Article 4 : définition des types de visite :

On distinguera deux types de visites et deux procédures différentes :

1. **Visite individuelle d'un enseignant**, afin de pouvoir suivre l'avancement du chantier, prendre quelques photos, d'appréhender certaines techniques....
L'enseignant fera connaître sa présence sur le chantier en se présentant au préalable à l'agence installée sur site.
2. **Visite de groupe accompagné d'étudiants** afin qu'ils appréhendent la dimension du projet et qu'ils constatent en temps réel certaines opérations

L'enseignant déposera une demande de visite au moins 5 jours à l'avance auprès de l'entreprise en définissant l'objectif de cette visite, le nombre d'étudiants l'accompagnant (1 groupe de 15 étudiants) et le créneau horaire proposé

Pour ce dernier point, les enseignants et leurs étudiants s'engagent à rester à une distance suffisante afin de ne pas perturber l'activité du chantier.

Article 5 Responsabilité et assurance :

L'entreprise reconnaît avoir fait le nécessaire auprès du SPS et du maître d'ouvrage pour l'organisation des différentes visites du chantier.

Les professeurs et les élèves seront munis de leurs EPI pour la durée de la visite sur le chantier et se conformeront aux consignes de sécurité du responsable de chantier.

Pendant la durée de ces rencontres les étudiants demeureront sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.

Par ailleurs, les étudiants continueront à bénéficier de la législation sur les accidents de travail en application de l'article 416.2 premier paragraphe dudit code et devront être muni de leur carte d'immatriculation.

Le lycée reconnaît avoir souscrit auprès de la MAIF un contrat collectif d'établissement (N° 1471939P) couvrant ce type de séquence en entreprise (attestation disponible sur demande au près de Mme LIGNIER Service gestion).

Le : 25/11/2021
A : St Brieg .
Le proviseur
M ROVERCH Hervé
Bon pour accord

le : 07/12/2021
A : SIMPLE
le partenaire
M QUENOUAULT Cyril
Bon pour accord

CRUARD
Charpente Bois
CONSTRUCTIONS BOIS
5, rue des Saules - 53360 SIMPLE
Tél. 02 43 98 70 70 - Fax 02 43 58 43 90
charpente@cruard.com - RCS Laval B 383 245 530 - APE 4391A

Charpente Bois
Constructions & Ossature
Bois Ouvrages d'Art
S.A.S au Capital de 800.000 €

Formulaire de demande de visite

M. Le Scornec Erwan
Lycée FREYSSINET
32 rue Mansart BP 2359
22023 Saint Brieuc cedex

Tél. : 02 96 77 44 40

Mail : Erwan.Le-Scornec1@ac-rennes.fr

Saint Brieuc le :

Objet : visite du chantier :

Monsieur,

J'envisage, avec mes élèves de BTS SCBH (étudiants et accompagnateurs), de me rendre le _____ entre _____ et _____ heures, sur le chantier.

Nous aurions souhaité particulièrement voir la phase suivante :

Nous resterons à une distance suffisante afin de ne pas perturber l'activité du chantier.

Je sollicite donc votre accord pour cette visite.

Merci de me contacter par téléphone en cas de problème.

En vous remerciant par avance, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Erwan Le Scornec
Référent BTS SCBH